ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/17-2001
ISBN 0-660-61675-0

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the
period ending
31 March 2001

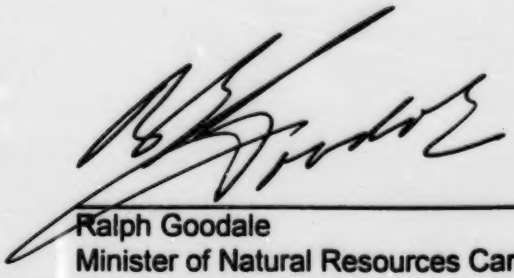

Ralph Goodale
Minister of Natural Resources Canada

Table of Contents

Section I. Message from the President and Chief Executive Officer ... 1

Section II. Strategic Context 3

Overview, Mission, Mandate 3
Organization 4
Societal Context 8
Government Priorities 9
Financial Information 9
Chart of Strategic Outcomes 10

Section III. Performance Accomplishments 11

Section IV. Information Sources 17

Section V. Annexes - Financial Tables 19

Financial Performance Overview 19
Financial Summary Tables List 20
Financial Summary Tables 21

102-01155/

Section I: Message from the President and Chief Executive Officer

I am pleased to present to Parliament and Canadians, the first Performance Report of the Canadian Nuclear Safety Commission.

The period covered by this Report has been one of transition. On May 31, 2000 the *Nuclear Safety and Control Act* came into effect, superseding the *Atomic Energy Control Act,* and marked the transition to a stronger regulatory regime with expanded powers and responsibilities. With the new Act, the Atomic Energy Control Board became the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) and, in January 2001, I assumed the responsibilities as President and Chief Executive Officer.

As such, one of my first objectives was to meet as many of the staff and stakeholders of the CNSC as possible. Over the last few months, I have met staff at headquarters and all regional offices and have received useful information about the organization as well as our present and future challenges as we implement the new regulatory regime. I have also met with representatives of the nuclear industry, intervenors and other interested parties across Canada.

The strategic outcome that I have articulated for the CNSC is to make it one of the best regulators in the world. To achieve this goal, our strategic objectives are to improve the effectiveness and efficiency of our regulatory regime, ensure a high level of openness and transparency, and make the CNSC a preferred career choice.

The *Nuclear Safety and Control Act* gives the CNSC stronger regulatory powers and responsibilities. As we move ahead to fully execute the new regulatory regime, we are faced with many challenges, including implementing our action plan for the recommendations made in the December 2000 Report of the Auditor General. We will meet these challenges and, with the authority of the new legislation, the CNSC will continue to improve the regulation of the use of nuclear energy, thus providing even greater protection to the health, safety and security of Canadians and their environment.

Linda J. Keen

Section II: Strategic Context

Overview

For the first two months of the period covered by this Report, the organization operated as the Atomic Energy Control Board. In May 2000, the *Nuclear Safety and Control Act (NSCA)* came into force and the Atomic Energy Control Board became the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

Mission

The CNSC regulates the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

Mandate

Under legislation enacted by Parliament, and policies, directives and international commitments of the federal government, the CNSC:

- regulates the development, production and use of nuclear energy in Canada;
- regulates the production, possession, use and transport of nuclear substances, and the production, possession and use of prescribed equipment and prescribed information;
- implements measures respecting international control of the development, production, transport and use of nuclear energy and nuclear substances, including measures respecting the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices;
- disseminates scientific, technical and regulatory information concerning the activities of the CNSC and the effects, on the environment and on the health and safety of persons, of the development, production, possession, transport and use referred to above; and
- undertakes special projects.

Organization

The CNSC is composed of a Commission of up to seven members and a staff of approximately 450 employees. One member of the Commission is designated as both the President of the Commission and Chief Executive Officer of the organization. Effective January 2001, Ms. Linda J. Keen was appointed to this position.

The Commission functions as a tribunal, making independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada; establishing legally-binding regulations; and setting regulatory policy direction on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry. The Commission takes into account the views, concerns and opinions of interested parties and intervenors.

CNSC staff prepare recommendations on licensing decisions, present them to the Commission for consideration during public hearings and subsequently administer the Commission's decisions.

CNSC Staff

The Directorate of Reactor Regulation

The Directorate of Reactor Regulation is responsible for regulating the operation of all nuclear power plants in Canada. It is responsible for the development of safety standards and licensing conditions, for assessment of licence applications, for preparing licensing recommendations to the Commission, and for compliance activities.

The Directorate of Fuel Cycle and Materials Regulation

The Directorate of Fuel Cycle and Materials Regulation is responsible for the regulation of uranium mining and processing, research facilities, particle accelerators, nuclear substances and devices, decommissioning and waste management, and the packaging and transportation of radioactive materials. The directorate also prepares licensing recommendations to the Commission.

The Directorate of Environmental and Human Performance Assessment

The Directorate of Environmental and Human Performance Assessment assesses licensee performance in the areas of radiation and environmental protection, quality assurance, training and human factors. This directorate is also responsible for technical training of CNSC and foreign staff; CNSC obligations related to the *Canadian Environmental Assessment Act*; investigation of accidents and significant events; and for research programs and the development of standards.

Corporate Services

Corporate Services is responsible for the CNSC's programs and policies for the management of its financial and human resources and for its information, physical and information technology assets. It is also responsible for the organization's communications, external relations, strategic planning and emergency preparedness programs.

Office of Regulatory Affairs

The Office of Regulatory Affairs is responsible for organization-wide programs, initiatives and actions that enhance the CNSC's regulatory effectiveness, efficiency and overall operation.

Office of International Affairs

The Office of International Affairs licenses the export and import of controlled nuclear items. It implements Canada's bilateral nuclear cooperation agreements, international safeguards agreements, domestic nuclear security and international physical protection requirements. The Office manages a safeguards research and development program, advises on multilateral nuclear non-proliferation issues and coordinates the CNSC's participation in other international activities.

Legal Services Unit

The Legal Services Unit, staffed by Department of Justice lawyers, provides legal advice to the Commission and CNSC staff.

Audit and Evaluation Group

The Audit and Evaluation Group is responsible for examining corporate management accountability and program performance issues, and for making recommendations for improvement.

The Commission

Commission Members

The *Nuclear Safety and Control Act* provides for the appointment of up to seven Commission members by Order in Council. One member of the Commission is designated as President and Chief Executive Officer.

Secretariat

The Secretariat plans the business of the Commission and gives technical and administrative support to the President and other Commission members. This involves related communications with the Minister's Office and all other stakeholders, including government departments, intervenors, licensees, media and the public. The Secretariat is also the official registrar in relation to Commission documentation and manages the hearing process.

Advisory Committees

Two advisory committees, the Advisory Committee on Radiological Protection and the Advisory Committee on Nuclear Safety, provide advice directly to the Commission on generic issues, and are not involved in licensing decisions. Both committees are made up of technical experts drawn from outside organizations.

Organizational Chart

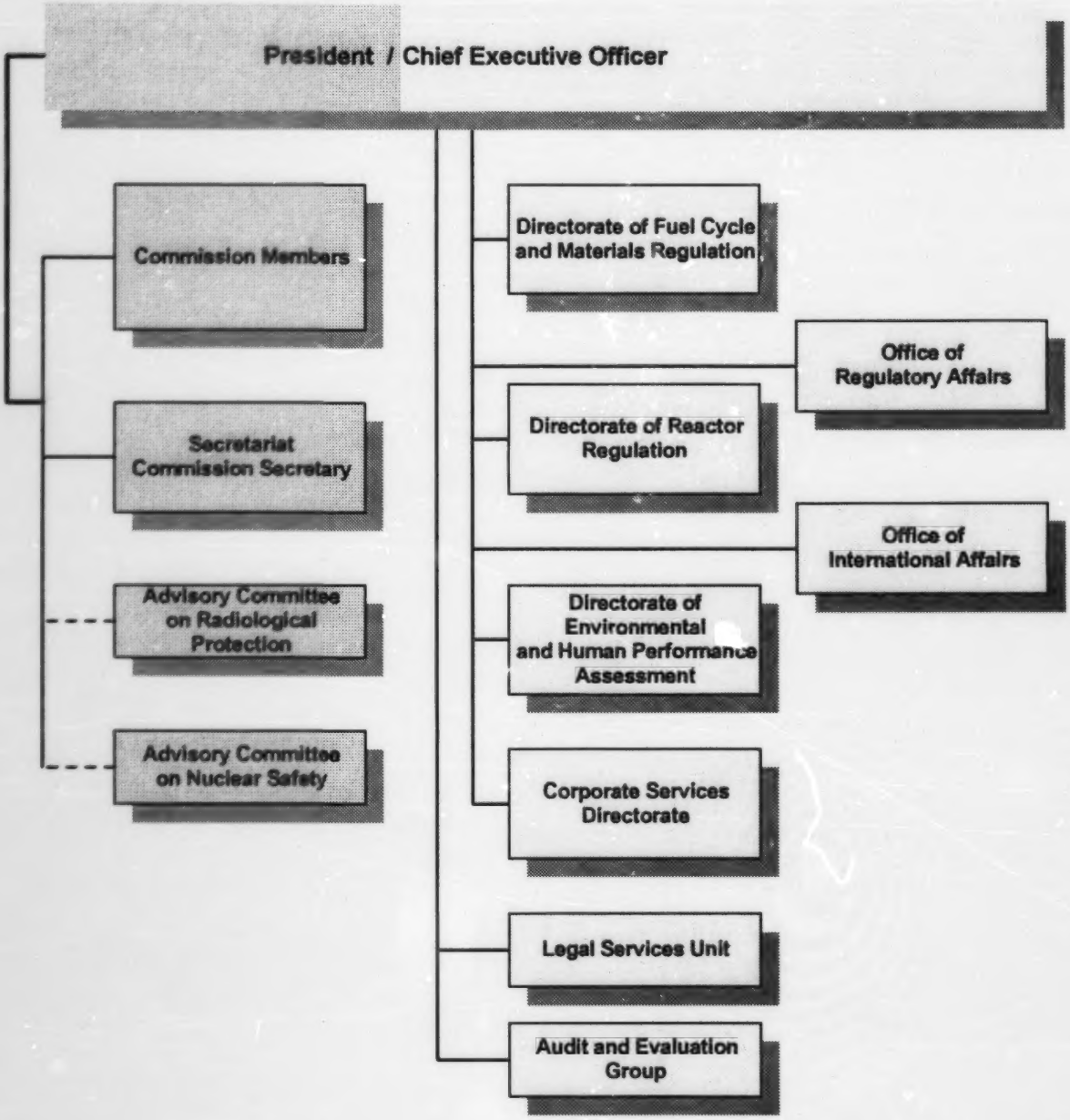

Note: ————**signifies an advisory role**

Societal Context

- **Public Interest in Nuclear Safety and Security**

  The general public, licensees, and central government agencies are demanding more consistency, predictability, transparency and accountability from regulatory agencies including the CNSC. The CNSC's challenge is to continue to strengthen the regulatory regime and to assure Canadians that their interests and safety are being protected.

- **Workforce Knowledge and Expertise Sustainability**

  A major challenge facing the CNSC and its licensees over the next few years is the maintenance of its technical competence and expertise. Its workforce is aging and many experienced personnel will retire during the next five years. While this challenge is being faced by many science-based employers, the issue of a limited pool of qualified recruits is particularly acute in the nuclear field. In addition, if industry experiences difficulty in maintaining a competent workforce, there will be increased need for oversight by the CNSC to provide assurances that the facilities it licenses operate safely.

- **Privatization and Competition**

  The deregulation of the electrical industry and the privatization of major nuclear facilities has created an environment in which licensees are facing increased economic pressures. There is an expectation that the CNSC remain vigilant to ensure that these economic pressures do not result in nuclear facilities and operations having decreased safety performances.

Government Priorities

The CNSC contributes to the achievement of government priorities in three specific areas - health and quality care, the environment and Canada's place in the world. The CNSC contributes to and promotes the health and safety of Canadians by regulating the use of nuclear energy and materials. Under the *Nuclear Safety and Control Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act,* the CNSC has a mandate for a range of obligations with respect to protecting the environment. The CNSC works with federal and provincial/territorial agencies to integrate environmental assessment and protection into the regulatory regime and to reduce the risk to the environment from the use of nuclear substances. Canada is a leader in the promotion of global peace and security and the CNSC contributes to this through its role in fulfilling Canada's obligations with regard to nuclear non-proliferation policy and safeguards.

Financial Information

Canadian Nuclear Safety Commission ($ millions)	**2000 - 2001**
Planned Spending	**$51.8**
Total Authorities	**$57.5**
Actuals	**$56.0**

Variances between planned spending and total authorities are mainly attributable to the increased workload pressure funding ($2.0 million), the 1999-2000 carryover ($1.5 million), economic increase ($1.1 million), increased statutory employee benefits ($0.7 million), and funding for the implementation of the Financial Information Strategy ($0.4 million).

Chart of Strategic Outcomes

The CNSC has a mandate:

to provide Canadians with:	to be demonstrated by:
assurance that the use of nuclear energy in Canada does not pose undue risk to health, safety, security and the environment	■ a regulatory framework
	■ high levels of compliance in regulated activities
	■ low frequency of safety-significant events
	■ low levels of radiation exposure to humans and the environment
	■ public confidence in the CNSC
assurance that Canadian nuclear material, equipment and technology are not contributing to the spread of nuclear weapons	■ control of import and export operations
	■ support of international efforts to develop, maintain and strenghten the nuclear non-proliferation regime

Section III: Performance Accomplishments

Strategic Outcome: *A regulatory framework*

Planned Result: *Implement the Nuclear Safety and Control Act (NSCA)*

Context: On May 31, 2000, the NSCA came into effect. The provisions of the NSCA and the associated regulations dictated changes in the operations, licensing and compliance activities of the CNSC and the requirements of its licensees. A two-year transition plan was developed that allows the industry time to adapt to the new Act without compromising the environment, public health and safety or conformity with Canada's international obligations.

Outcomes :

- To fully implement the NSCA, staff were trained on the Act and its regulations.
- To explain regulatory requirements and provide direction to licensees, guidance documents were issued. Public consultation was sought regarding the documents and the final documents were both published and made available on the CNSC Web site.
- Under the NSCA, dosimetry services now are subject to the regulatory regime. During the reporting period, licence applications for the provision of dosimetry services were assessed and 10 licences issued.
- The NSCA sets new requirements for decommissioning planning and resultant financial guarantees. Regulatory guides on these matters have been published by the CNSC. Transition arrangements have been approved by the Commission for the implementation of these requirements by licensees.
- To conform with the requirements of the NSCA, modification was made to the format and condition of licences, as they were renewed. Other licences were converted from the former Atomic Energy Control Board licences to CNSC licences, including changes in terminology such as replacing the term, "radioisotope" with that of "nuclear substance".

- To facilitate the transition to the new regulatory regime under the NSCA, consultations continued with industry stakeholders. Meetings were held to explain the implications of the new Act and regulations and the obligations of the licensees and other stakeholders. Information packages were distributed to explain the changes to licences and licence conditions under the NSCA.

Strategic Outcomes: *A regulatory framework*
Public confidence in the CNSC

Planned Results: *Improve overall management processes and leadership skills*
Reform human resources framework
Communicate effectively

Context: The CNSC recognizes that implementing an improved regulatory regime requires an effective and skilled workforce. During 2000-2001, the CNSC continued to establish human resources strategies in recruitment, retention and succession planning to promote workforce sustainability. In addition, the CNSC continued to improve management processes, applying the principles of modern comptrollership. Transparency of regulatory processes and openness in consultation and communications continued to be a priority.

Outcomes :

- Compensation measures were introduced to address challenges faced in the recruitment and retention of engineering/scientific staff.

- A leadership succession management program was developed during the reporting period, to be launched in April 2001. Its goal is to build a talent pool for first-line managerial positions.

- The CNSC is endeavouring to attract university science and engineering graduates. To this end, an intern program was developed and is scheduled to begin in June 2001, providing training and work assignments throughout the organization. On completion of the program, the interns will be assigned to indeterminate positions.

- The CNSC met its objective to implement the federal government's Financial Information Strategy. During 2000-2001, the CNSC successfully implemented the integration of financial systems, the development of supporting accounting policies and the provision of training to key staff.

- Taking initial steps to bring the CNSC on-line was a strategic priority established during the reporting year. The CNSC devised a strategy to embark, subject to funding, on a multi-year initiative to implement Government On-line. This initiative will gradually enable the CNSC and its more than 3,000 licensees to conduct their regulatory business electronically. Implementation will also mean that more Canadians will have easier access to more information related to health, safety, security, and the environment on a timely basis.

- An important element of the CNSC's mandate under the NSCA involves the dissemination of scientific, technical and regulatory information concerning the activities of the CNSC. Through the proactive dissemination of information, work continued to support openness and transparency and build public confidence in the CNSC.

- During the reporting period, the CNSC's Web site was further developed as a prime communications tool. Priority continued to be given to the publishing of regulatory documents and the provision of information related to the Commission's public hearing process. A number of CNSC issues were reported in the media during 2000-2001 and high priority was given to providing information in a timely manner. An outreach program that offers members of the public easier access to CNSC staff was also initiated.

Strategic Outcomes: *High levels of compliance in regulated activities*
Low frequency of safety-significant events
Low levels of radiation exposure to humans and the environment
Public confidence in the CNSC

Planned Result: *Improve regulatory effectiveness and efficiency*

Context: The CNSC is committed to administering a regulatory regime that protects the health and safety of Canadians and the environment. To this end, the CNSC developed and implemented policies and practices intended to enforce and enhance regulatory effectiveness and efficiency. The CNSC does so, under the terms of the NSCA and regulations and other relevant legislation, and in consultation and cooperation with stakeholders and regulatory partners.

Outcomes :

- In protecting Canadians and the environment from exposure to radiation and radioactive substances, the CNSC continually seeks to enhance regulatory control and compliance. Procedures are regularly reviewed and updated. For example, during the reporting period, the procedures used for the administration of examinations and the evaluation of nuclear power plants were revised.

- The CNSC complies with the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA). During the reporting period, a corporate program to initiate and complete environmental assessments under this Act was implemented.

- As a result of requirements placed on the CNSC by the NSCA, the Contaminated Lands Evaluation and Assessment Network (CLEAN) program was developed as a way to systematically approach the evaluation of regulatory requirements for about 500 contaminated sites not licensed under the former *Atomic Energy Control Act*.

- CNSC staff continued to provide technical assessments of the acceptability of licensing proposals, the performance of licensed facilities and activities in the areas of radiation safety, environmental protection and emergency preparedness.

- The first part of the Corporate Compliance Program is near completion. The compliance policy was published in May 2000 and the compliance program manual is available in draft form. The key compliance activities and tools that would support the compliance program are being developed in the specific areas of regulation across the organization.

- A value-for-money audit of nuclear power plant regulation was undertaken by the Office of the Auditor General. In response to the Auditor General's report and recommendations, published in February 2001, the CNSC developed and implemented a two-year action plan.

- Progress has been made in developing consistency across all sectors of the CNSC. Key developments during the reporting period include standard CNSC licence conditions and guidance for use by all licensing divisions, consistency in the presentation of information to the Commission; consistency in the approach taken with other government departments and agencies, and consistency in the implementation of new regulatory requirements. In the absence of common criteria in many areas, activities have focussed on implementing critical regulatory elements and tools to help define required criteria.

- The CNSC maintains productive relationships with other federal and provincial/territorial government departments and agencies. Ongoing effort is being made to harmonize regulatory activities, including the reduction of regulatory overlap and duplication.

Strategic Outcomes: *Control of import and export operations*
Support of international efforts to develop, maintain and strengthen the nuclear non-proliferation regime

Planned Results: *Implement the Nuclear Control and Safety Act*
Implement the Safeguards Additional Protocol

Context: The import and export of nuclear substances, equipment, information and nuclear-related items is regulated by the CNSC. The CNSC is Canada's implementation agency for nuclear non-proliferation commitments. In addition, the CNSC has responsibility for ensuring that licensees conform with measures required to implement international obligations related to the non-proliferation of nuclear weapons.

Outcomes :

- Transportation security plans for the import and export of Category I, II and III nuclear materials were assessed and approved to ensure adherence to the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material.

- The Additional Protocol to the Safeguards Agreement with the International Atomic Energy Agency (IAEA) came into force in September 2000. This protocol gives the IAEA a basis to implement strengthened safeguards through increased access to information and locations associated with nuclear activities. The CNSC continued, through an outreach program, to explain to stakeholders the requirements for Protocol implementation and worked closely with licensees, industry and others to assemble information required for the initial declaration. The necessary access arrangements for IAEA inspectors continued to be developed with industry throughout the reporting period.

- The CNSC continued to manage the application of IAEA safeguards in Canada through its regulatory activities with licensees, developing new safeguards approaches and procedures, maintaining the state system of accounting and control of nuclear material and submitting accounting reports to the IAEA.

- The CNSC continued to assist the IAEA through the CNSC-managed Canadian Safeguards Support Program.

- The CNSC participated in the Review Conference of the Nuclear Non-Proliferation Treaty held at the United Nations in New York and also led Canadian delegations to various multilateral meetings on other aspects of the nuclear non-proliferation regime.

- Outreach activities with industry and government concerning the licensing of controlled nuclear substances, controlled nuclear equipment or controlled nuclear information were undertaken during the reporting period.

Section IV: Information Sources

For further information, publications, etc., contact:

Communications Division
Canadian Nuclear Safety Commission
280 Slater Street
P.O. Box 1046, Station B
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
1-800-668-5284 (in Canada) or 613- 995-5894
Fax: 613- 995-5086

For further information on-line, consult the CNSC Web site at:

www.nuclearsafety.gc.ca
or e-mail: info@cnsc-ccsn.gc.ca

Information on the plans and priorities, strategic outcomes and activities of the CNSC may be found in:

Canadian Nuclear Safety Commission, *Annual Report 2000-2001*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities 2001-2002*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities 2000-2001*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Performance Report 1999-2000*

The following Acts and associated regulations are administered by the CNSC, and are the sole responsibility to Parliament of the Minister of Natural Resources Canada :

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

Section V: Annexes - Financial Tables

Financial Performance Overview

The summary tables that follow present an overview of the CNSC'S financial performance for 2000-2001. Financial information presented in most tables include three figures:

- "Planned Spending" represents the CNSC's appropriations on April 1, 2000 plus any anticipated funding adjustment;
- "Total Authorities" includes planned spending plus additional spending approved by Parliament during the fiscal year; and
- "Actual" represents the actual expenditures incurred by the CNSC for the fiscal year.

In 2000-2001, the CNSC's planned spending of $51.8 million consisted of an operating budget of $51.2 million (includes statutory employee benefits of $5.3 million) and a transfer payment budget (Grants and Contributions) of $0.6 million. The transfer payments budget consisted of a $0.6 million contribution to the IAEA for the Canadian Safeguards Support Program and several smaller grants and contribution to other international and non-profit organizations.

In addition to the $51.8 million planned spending, the CNSC received supplementary funding of $5.7 million, for a total authority of $57.5 million. The supplementary funding included the increased workload pressure funding ($2.0 million), the 1999-2000 carryover ($1.5 million), economic increase ($1.1 million), increased statutory employee benefits ($0.7 million), and funding for the implementation of the Financial Information Strategy ($0.4 million).

In 2000-2001, the CNSC recovered $38.4 million in non-respendable revenues, which represents 69% of the $56.0 million in total expenditures.

Financial Summary Tables List

Financial Table #	Financial Table Title
1	Summary of Voted Appropriations
2	Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4	Non-Respendable Revenues
5	Statutory Payments
6	Transfer Payments

Financial Summary Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
Vote		**2000-01**		
	Canadian Nuclear Safety Commission	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
15	Operating expenditures	45.9	50.9	49.5
	Grants and Contributions	0.6	0.6	0.5
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	5.3	6.0	6.0
	Total CNSC	**51.8**	**57.5**	**56.0**

Financial Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)							
Business Lines	**FTE's**	**Operating**	**Major Capital**	**Grants & Contributions**	**Total Gross Expenditures**	**Less: Respendable Revenues**	**Total Net Expenditures**
Health, Safety, Security and Environmental Protection							
planned spending	421	46.6	-	-	46.6	-	46.6
(total authorities)	-	52.5	-	0.2	52.7	-	52.7
(actuals)	-	**51.6**	-	**0.1**	**51.7**	-	**51.7**
Non-proliferation and Safeguards							
planned spending	28	4.6	-	0.6	5.2	-	5.2
(total authorities)	-	4.4	-	0.4	4.8	-	4.8
(actuals)	-	**3.9**	-	**0.4**	**4.3**	-	**4.3**
Total							
planned spending	449	51.2	-	0.6	51.8	-	51.8
(total authorities)	-	56.9	-	0.6	57.5	-	57.5
(actuals)	-	**55.5**	-	**0.5**	**56.0**	-	**56.0**
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
planned							38.7
(total authorities)							-
(actuals)							**38.4**
Cost of services provided by other departments							
planned spending							5.0
(total authorities)							-
(actuals)							**5.4**
Net Cost of the Program							
planned spending							18.1
(total authorities)							-
(actuals)							**23.0**
NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown.							

Financial Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)					
			2000-01		
Business Lines	**Actual 1998-99**	**Actual 1999-00**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	43.9	48.9	46.6	52.7	**51.7**
Non-proliferation and Safeguards	4.9	4.8	5.2	4.8	**4.3**
Total	**48.8**	**53.7**	**51.8**	**57.5**	**56.0**

Financial Table 4 - Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues by Business Line ($ millions)					
			2000-01		
Business Lines	**Actual 1998-99**	**Actual 1999-00**	**Planned Revenues**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	34.3	39.7	38.7	-	**38.4**
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total Non-Respendable Revenues	**34.3**	**39.7**	**38.7**	-	**38.4**

Financial Table 5 - Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line ($ millions)					
			2000-01		
Business Lines	**Actual 1998-99**	**Actual 1999-00**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	4.9	5.8	5.0	5.7	**5.7**
Non-proliferation and Safeguards	0.5	0.6	0.3	0.3	**0.3**
Total Statutory Payments	**5.4**	**6.4**	**5.3**	**6.0**	**6.0**

Financial Table 6 - Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line ($ millions)					
			2000-01		
Business Lines	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending	Total Authorities	Actual
GRANTS					
Health, Safety, Security and Environmental Protection	-	-	-	-	-
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total Grants	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Health, Safety, Security and Environmental Protection	-	0.1	-	0.2	0.1
Non-proliferation and Safeguards	0.6	0.6	0.6	0.4	0.4
Total Contributions	**0.6**	**0.7**	**0.6**	**0.6**	**0.5**
Total Transfer Payments	**0.6**	**0.7**	**0.6**	**0.6**	**0.5**

NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

All grants and contributions amounts are less than $100,000 for all fiscal years except for the Contributions to the Cost-Free Manpower Assistance Program and to procure related goods and services required to execute the Canadian Support Program for the IAEA. In 2000-01, the CNSC provided grants totalling $13,125.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/17-2001
ISBN 0-660-61675-0

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :
Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant le
31 mars 2001

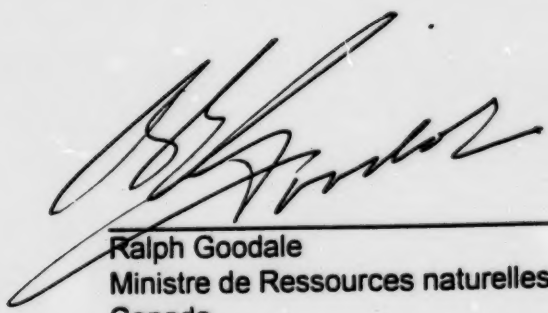

Ralph Goodale
Ministre de Ressources naturelles
Canada

Table des matières

Partie I : Message de la présidente 1

Partie II : Contexte stratégique 3

Aperçu, Mission, Mandat 3
Organisation 4
Contexte socio-économique 8
Priorités gouvernementales 9
Renseignements financiers 9
Tableau des résultats stratégiques 10

Partie III : Réalisations en matière de rendement 11

Partie IV : Sources d'information 19

Partie V : Annexes - Tableaux financiers 21

Aperçu du rendement financier 21
Liste des tableaux financiers récapitulatifs 22
Tableaux financiers récapitulatifs 23

Partie I : Message de la présidente et première dirigeante

Je suis heureuse de présenter au Parlement et à la population canadienne le premier Rapport sur le rendement de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

La période couverte par le rapport a été marquée par la transition. Le 31 mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* est entrée en vigueur, en remplacement de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Cette loi renforce le régime de réglementation et confère à la Commission des pouvoirs et des responsabilités élargis. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est alors devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et j'ai assumé, à compter de janvier 2001, les responsabilités de présidente et première dirigeante de l'organisme.

À ce titre, l'un de mes premiers objectifs a été de rencontrer le plus grand nombre possible d'employés et de parties intéressées de la CCSN. Au cours des derniers mois, j'ai rencontré le personnel de l'administration centrale et de tous les bureaux régionaux afin de recueuillir des renseignements pertinents quant au fonctionnement de l'organisme et aux défis que présente la mise en place du nouveau régime de réglementation. J'ai également rencontré des représentants de l'industrie nucléaire, des intervenants et d'autres parties intéressées à travers le Canada.

L'objectif stratégique que j'ai formulé pour la CCSN est que celle-ci devienne l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde. Pour ce faire, nous devons rendre plus efficace et efficient notre régime de réglementation, assurer un niveau élevé d'ouverture et de transparence, et faire de la CCSN un choix de carrière privilégié.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* a conféré à la CCSN des pouvoirs et des responsabilités plus élargis. À mesure que nous poursuivons la mise en oeuvre du nouveau régime de réglementation, nous devons faire face à de nombreux défis, y compris de donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport de décembre 2000. Nous relèverons ces défis et la CCSN, dotée de sa nouvelle législation, continuera à mieux réglementer l'utilisation de l'énergie nucléaire afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et l'environnement.

Linda J. Keen

Partie II : Contexte stratégique

Aperçu

Pendant les deux premiers mois de la période de rapport, l'organisme a fonctionné comme Commission de contrôle de l'énergie atomique. En mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, la Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Mission

La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la loi adoptée par le Parlement, des politiques, des directives et des engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN a pour mandat :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- de réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés;
- de mettre en oeuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- d'informer le public – sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation de l'énergie nucléaire – sur ses activités et sur les conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement, des activités susmentionnées;
- d'entreprendre des projets spéciaux.

Organisation

La CCSN se compose d'une commission d'au plus sept membres et d'un effectif d'environ 450 employés. Un membre de la Commission est désigné président et premier dirigeant. M[me] Linda J. Keen a été nommée à ce poste à compter de janvier 2001.

La Commission, qui fonctionne comme un tribunal, rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives réglementaires sur les questions concernant la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement. La Commission tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants.

Le personnel prépare des recommandations concernant la délivrance de permis, les soumet à la Commission au cours des audiences publiques et administre par la suite les décisions rendues par la Commission.

Personnel de la CCSN

La Direction de la réglementation des réacteurs

La Direction de la réglementation des réacteurs réglemente l'exploitation de toutes les centrales nucléaires au Canada, établit des normes de sûreté et des conditions de permis, évalue les demandes de permis, formule des recommandations à l'intention de la Commission en matière de délivrance de permis, et est responsable des activités de conformité.

La Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires

La Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires réglemente l'exploitation des mines d'uranium et la transformation du minerai. Elle réglemente également les installations de recherche et les accélérateurs de particules, les substances et les appareils nucléaires, les activités de déclassement, la gestion des déchets radioactifs ainsi que l'emballage et le transport des matières radioactives.

La Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains

La Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains évalue le rendement des titulaires de permis dans les domaines de la radioprotection et de la protection environnementale, de l'assurance de la qualité, de la formation et de l'étude des facteurs humains. Ses autres responsabilités englobent la formation technique du personnel de la CCSN et des employés d'organismes étrangers; le respect des obligations de la CCSN en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; les enquêtes sur les accidents et autres événements importants; les programmes de recherche et l'élaboration des normes.

La Direction des services de gestion

La Direction des services de gestion est responsable des programmes et des politiques de la CCSN pour la gestion des ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et informatiques. De plus, elle est responsable des communications, des relations extérieures, de la planification stratégique et des mesures d'urgence.

Le Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable des programmes, initiatives et mesures qui, exécutés à l'échelle de l'organisation, visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement global de la CCSN.

Le Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales délivre des permis pour l'exportation et l'importation d'articles nucléaires contrôlés. Il met en œuvre les accords bilatéraux de coopération nucléaire et les accords internationaux de garanties auxquels adhère le Canada, et il veille au respect des exigences de sécurité nucléaire à l'échelon national et de sécurité matérielle à l'échelle internationale. Il gère un programme de recherche et de développement axé sur les garanties, fournit des avis sur les questions multilatérales de non-prolifération nucléaire et coordonne la participation de la CCSN dans d'autres activités internationales.

Le Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis à la Commission et au personnel de la CCSN.

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN. Il effectue les vérifications et évaluations internes, et il formule des recommandations pour assurer une amélioration continue de la CCSN.

La Commission

Commissaires

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Un commissaire est nommé président et premier dirigeant de la Commission.

Secrétariat

Le Secrétariat assure la planification des activités de la Commission et il fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et toutes les autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public. Il fait également office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Comités consultatifs

La Commission reçoit directement des avis de deux comités consultatifs, le Comité consultatif de la radioprotection et le Comité consultatif de la sûreté nucléaire, sur des questions génériques. Les comités, qui n'interviennent pas dans les décisions de délivrance de permis, se composent d'experts techniques de l'extérieur.

Organigramme

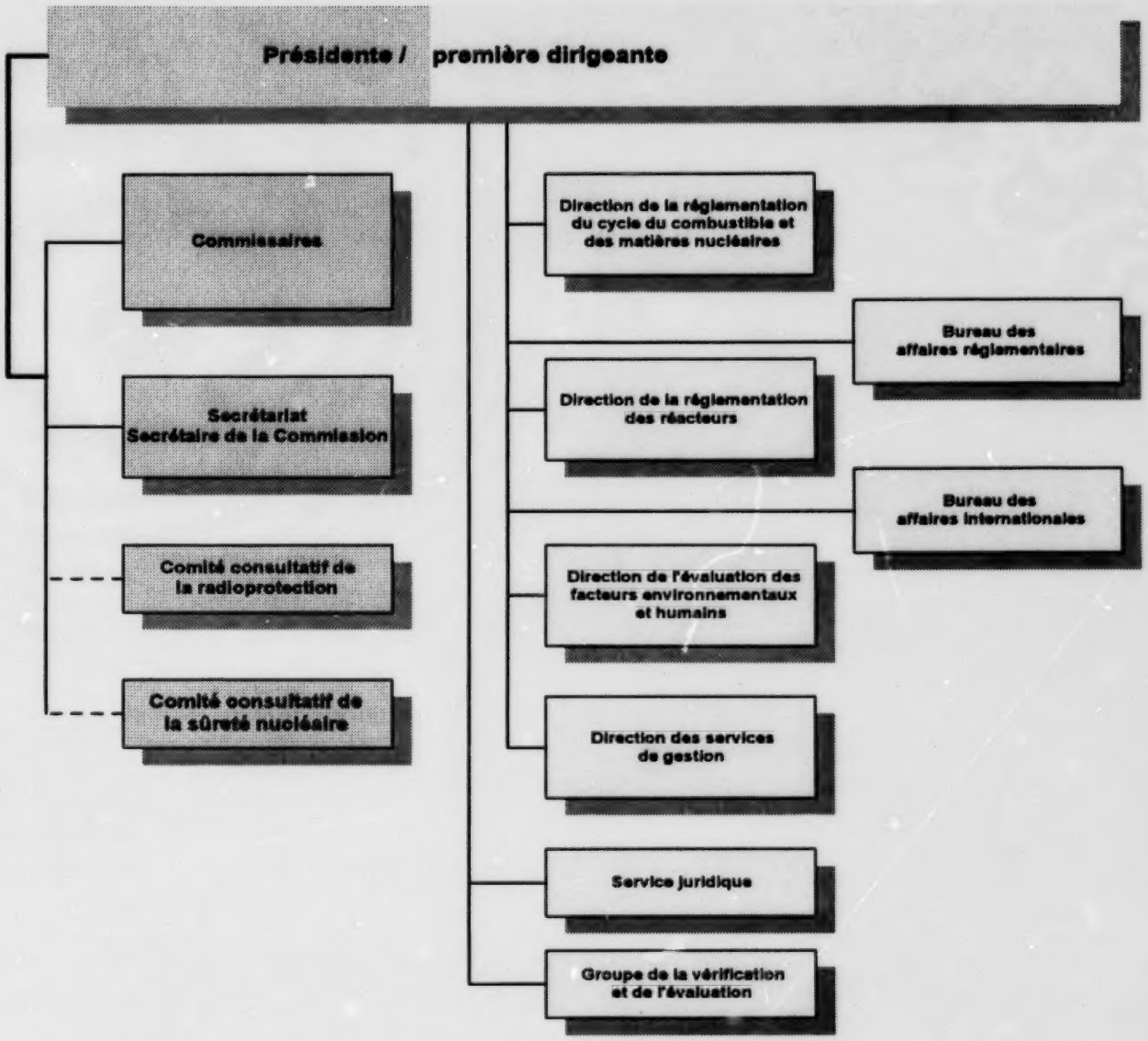

Note: ------ signale un rôle consultatif

Contexte socio-économique

- **Intérêt public à l'égard de la sûreté et de la sécurité nucléaires**

  Le public, les titulaires de permis et les organismes centraux exigent que les organismes de réglementation, y compris la CCSN, adoptent des démarches plus uniformes, prévisibles, transparentes et responsables. La CCSN doit continuer à renforcer le régime de réglementation et à assurer les Canadiens que leurs intérêts et leur sécurité sont protégés.

- **Maintien du savoir et des compétences de l'effectif de la CCSN**

  Au cours des prochaines années, l'un des défis majeurs que devront relever la CCSN, à l'instar d'un grand nombre d'employeurs à vocation scientifique, et ses titulaires de permis sera de maintenir leurs compétences techniques. L'effectif de la CCSN est vieillissant et beaucoup de ses employés chevronnés prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années. La question du bassin limité de recrues se fait particulièrement sentir dans le domaine nucléaire. En outre, si l'industrie devait éprouver de la difficulté à maintenir un effectif compétent, la CCSN devra accroître la surveillance qu'elle exerce pour que les installations autorisées soient exploitées en toute sûreté.

- **Privatisation et concurrence**

  En raison de la déréglementation de l'industrie de l'électricité et de la privatisation des grandes installations nucléaires, des pressions économiques accrues s'exercent sur les titulaires de permis. On s'attend à ce que la CCSN demeure vigilante pour assurer que le rendement en matière de sûreté des installations et des activités nucléaires se maintient.

Priorités gouvernementales

La CCSN contribue à l'atteinte des priorités gouvernementales dans trois domaines particuliers - la santé et les soins de qualité, l'environnement et la place du Canada dans le monde. Elle appuie la santé et la sécurité des Canadiens et y contribue en réglementant l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* imposent à la CCSN toutes sortes d'obligations qui ont trait à la protection de l'environnement. La CCSN collabore avec des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux pour intégrer l'évaluation environnementale et la protection de l'environnement au régime de réglementation et pour réduire le risque que représente pour l'environnement l'utilisation des matières nucléaires. La CCSN favorise la paix et la sécurité mondiales par le rôle qu'elle joue pour aider le Canada à s'acquitter de ses obligations qui ont trait à la politique et aux garanties relatives à la non-prolifération nucléaire.

Renseignements financiers

Commission canadienne de sûreté nucléaire (en million de dollars)	**2000 - 2001**
Dépenses prévues	**51,8 $**
Autorisations totales	**57,5 $**
Dépenses réelles	**56,0 $**

Les écarts entre les dépenses prévues et les autorisations totales sont attribuables principalement aux fonds requis pour l'accroissement de la charge de travail (2 millions $), au report du budget de 1999-2000 (1,5 million $), à l'augmentation économique (1,1 million $), à l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,7 million $) et à la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (0,4 million $).

Tableau des résultats stratégiques

La CCSN a pour mandat :

de fournir aux Canadiens :	à concrétiser par :
que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne présente pas de risque inacceptable pour la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement	▪ un cadre de réglementation efficace
	▪ des niveaux élevés de conformité dans les activités réglementées
	▪ une faible fréquence d'événements d'importance pour la sûreté
	▪ de faibles niveaux d'irradiation pour les humains et l'environnement
	▪ la confiance du public envers la CCSN
que les matières, l'équipement et la technologie nucléaires du Canada ne contribuent pas à la prolifération des armes nucléaires	▪ le contrôle des activités d'importation et d'exportation
	▪ le soutien des efforts internationaux d'établissement, de maintien et de renforcement du régime de non-prolifération nucléaire

Partie III : Réalisations en matière de rendement

Résultat stratégique : *Un cadre de réglementation*

Objectif : *Application de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*

Contexte : La LSRN est entrée en vigueur le 31 mai 2000. Cette loi et ses règlements d'application ont imposé des changements dans le fonctionnement de la CCSN, son régime de permis et ses activités de conformité ainsi que les exigences de ses titulaires de permis. La CCSN a élaboré un plan de transition de deux ans pour permettre à l'industrie de s'adapter à la nouvelle loi sans pour autant que soient compromis l'environnement, la santé et la sécurité du public ou le respect des obligations internationales que le Canada assume.

Réalisations :

- Pour bien administrer la LSRN, le personnel a reçu une formation sur la loi et ses règlements.

- La CCSN a publié aux fins de commentaires publics des documents d'application de la réglementation pour expliquer les exigences réglementaires et fournir une orientation aux titulaires de permis. Après étude des commentaires reçus, elle a préparé la version finale des documents, qui ont été publiés et diffusés sur son site web.

- Aux termes de la LSRN, les services de dosimétrie sont désormais assujettis au régime de réglementation. En 2000-2001, dix permis ont été délivrés après l'examen des demandes de permis présentées par les services de dosimétrie.

- La LSRN impose aux titulaires de permis de nouvelles exigences relativement à la planification du déclassement des installations et aux garanties financières connexes. La CCSN a publié des guides d'application de la réglementation à ce sujet, et la Commission a approuvé des dispositions de transition pour la mise en oeuvre de ces exigences.

- Pour que les permis soient conformes aux exigences de la LSRN, la CCSN en a modifié la présentation et les conditions à mesure que les titulaires en demandaient le renouvellement. Des permis délivrés par la Commission de contrôle de l'énergie atomique ont été convertis en permis de la CCSN, notamment par l'adoption d'une terminologie nouvelle; par exemple, le terme « radio-isotope » a été remplacé par le terme « substance nucléaire ».

- Pour assurer une transition souple au nouveau régime de réglementation associé à la LSRN, la CCSN a consulté les parties intéressées de l'industrie. Elle a tenu des réunions pour expliquer les incidences de la nouvelle loi et de ses règlements, ainsi que les obligations des titulaires de permis et d'autres parties intéressées. Elle a distribué des trousses d'information expliquant les modifications apportées aux permis et aux conditions de permis aux termes de la LSRN.

Résultats stratégiques : *Un cadre de réglementation*

La confiance du public envers la CCSN

Résultats prévus : *Améliorer les processus généraux et les compétences en leadership des gestionnaires*

Réformer les méthodes de gestion des ressources humaines

Bien communiquer

Contexte : La CCSN reconnaît que la mise en oeuvre d'un meilleur régime de réglementation repose sur un effectif compétent. En 2000-2001, elle a continué d'établir des stratégies de recrutement, de maintien en poste et de planification de la relève pour maintenir l'effectif voulu, et d'améliorer les processus de gestion en appliquant les principes de la fonction moderne de contrôleur. La transparence des processus de réglementation et l'ouverture des consultations et des communications demeurent une priorité.

Réalisations :

- La CCSN a pris des mesures de rémunération pour favoriser le recrutement et le maintien en poste du personnel scientifique et de génie.

- En 2000-2001, la CCSN a élaboré un programme de gestion de la relève pour se constituer un bassin de gens talentueux en vue de combler les postes de gestion de première ligne. Ce programme a été lancé en avril 2001.

- Afin d'attirer des diplômés universitaires en sciences et en génie, la CCSN a élaboré un programme de stages, qui doit commencer en juin 2001. Les stagiaires recevront une formation et seront affectés dans divers secteurs de la CCSN. On offrira à ceux qui auront réussi leur stage des postes à période indéterminée.

- La CCSN a mis en oeuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement fédéral. En 2000-2001, elle a intégré avec succès ses systèmes financiers, élaboré les politiques comptables voulues et formé le personnel clé.

- En 2000-2001, la CCSN avait pris des mesures initiales pour la conduite en ligne de ses affaires, qu'elle jugeait être une priorité stratégique. Elle avait élaboré une stratégie pour lancer, sous réserve d'obtenir les fonds voulus, une démarche pluriannuelle pour la réalisation de l'initiative *Gouvernement en direct*. Le déroulement des affaires de réglementation avec plus de 3 000 titulaires de permis a ainsi pu se faire par voie électronique. De plus, un nombre plus grand de Canadiens auront maintenant, en temps plus opportun, un meilleur accès à une plus grande quantité d'information sur la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement.

- Aux termes de la LSRN, la CCSN a également pour mandat d'informer le public – sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire – sur ses activités. Grâce à la diffusion proactive de l'information, elle a fait progresser l'ouverture et la transparence, et elle a cherché à obtenir la confiance du public.

- En 2000-2001, la CCSN a continué à développer son site web comme outil de communication privilégié, à publier en priorité les documents d'application de la réglementation et à fournir les renseignements liés au processus d'audience publique de la Commission. En 2000-2001, les médias ont fait des reportages sur des questions intéressant la CCSN; celle-ci s'est donné comme priorité de fournir l'information en temps opportun. Elle a également mis sur pied un programme d'approche pour faciliter l'accès à son personnel.

Résultats stratégiques : *Des niveaux élevés de conformité dans les activités réglementées*

Une faible fréquence d'événements d'importance pour la sûreté

De faibles niveaux d'irradiation pour les êtres humains et l'environnement

La confiance du public envers la CCSN

Objectif : *Améliorer l'efficacité et l'efficience de la réglementation*

Contexte : La CCSN est déterminée à mettre en oeuvre un régime de réglementation qui protège la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement. Elle a donc élaboré et appliqué des politiques et des pratiques pour renforcer et accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation, conformément à la LSRN, à ses règlements et à d'autres lois pertinentes, et en consultation et en collaboration avec les parties intéressées et d'autres organismes de réglementation.

Réalisations :

- Pour protéger les Canadiens et l'environnement contre l'exposition au rayonnement et aux substances radioactives, la CCSN s'évertue constamment à améliorer le contrôle réglementaire et la conformité aux lois et règlements. Elle actualise régulièrement ses procédures. En 2000-2001, par exemple, elle a révisé les procédures utilisées pour administrer les examens et évaluer les centrales nucléaires.

- La CCSN se conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. En 2000-2001, elle a mis en oeuvre un programme général qui régit le déclenchement et l'exécution des évaluations environnementales aux termes de cette loi.

- Pour répondre aux exigences de la LSRN, la CCSN a élaboré le programme CLEAN pour l'évaluation des terres contaminées comme moyen d'évaluer systématiquement les exigences réglementaires applicables à environ 500 sites contaminés pour lesquels un permis n'avait pas été délivré aux termes de l'ancienne *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

- Le personnel de la CCSN a continué d'évaluer sur le plan technique l'acceptabilité des demandes de permis et le rendement des installations et des activités autorisées dans les domaines de la radioprotection, de la protection environnementale et des mesures d'intervention d'urgence.

- Le premier volet du Programme de conformité de la CCSN est presque achevé. La politique sur la conformité a été publiée en mai 2000; la version initiale du guide du programme de conformité est disponible. À l'appui de ce programme, tous les secteurs de la CCSN élaborent les outils et les activités clés nécessaires dans des domaines précis de réglementation.

- Le Bureau du vérificateur général a entrepris une vérification d'optimisation de la réglementation des centrales nucléaires. En réponse au rapport et aux recommandations du vérificateur général, parus en février 2001, la CCSN a élaboré et mis en oeuvre un plan d'action de deux ans.

- Les efforts faits pour promouvoir l'uniformité dans tous les secteurs de la CCSN progressent. En 2000-2001, la CCSN a normalisé les conditions de permis et élaboré à cet égard des lignes directrices l'intention de toutes les divisions de permis; elle a uniformisé la présentation des renseignements destinés aux commissaires, l'approche adoptée à l'égard d'autres ministères et organismes, et la démarche de mise en oeuvre des nouvelles exigences réglementaires. Comme nombre de domaines n'ont pas de critères communs, la CCSN a élaboré des éléments et outils essentiels du régime de réglementation pour aider à définir les critères requis.

- La CCSN maintient des rapports de travail productifs avec d'autres ministères et organismes aux paliers fédéral, provincial et territorial. Il y a une initiative courante visant à harmoniser les activités de réglementation, entre autres pour diminuer le chevauchement et le dédoublement de ces activités.

Résultats stratégiques : *Contrôle des activités d'importation et d'exportation*

Soutien des activités internationales visant à développer, à maintenir et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire

Objectifs : *Mise en oeuvre de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*

Mise en oeuvre du Protocole additionnel à l'Accord relatif à l'application des garanties

Contexte : La CCSN réglemente l'importation et l'exportation des substances nucléaires, de l'équipement réglementé, des renseignements réglementés et des articles à caractère nucléaire. Elle est chargée de mettre en oeuvre les engagements du Canada en matière de non-prolifération nucléaire et de veiller à ce que les titulaires de permis se conforment aux mesures exigées pour le respect des obligations internationales concernant la non-prolifération des armes nucléaires.

Réalisations :

- Pour assurer le respect de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la CCSN a évalué et approuvé les plans pour le transport sûr aux fins d'importation et d'exportation des matières nucléaires de catégorie I, II et III.

- Le Protocole additionnel à l'Accord relatif à l'application des garanties, signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), est entré en vigueur en septembre 2000. Il fournit à l'AIEA un meilleur accès à l'information et aux emplacements associés aux activités nucléaires. La CCSN a mis en place un programme de sensibilisation pour expliquer aux parties intéressées les exigences d'application du protocole et oeuvré en étroite collaboration avec les titulaires de permis, l'industrie et d'autres personnes pour recueillir l'information nécessaire à l'élaboration de la déclaration initiale. En 2000-2001, elle a poursuivi l'élaboration des arrangements nécessaires pour assurer aux inspecteurs de l'AIEA l'accès aux installations.

- Pour gérer l'application des garanties de l'AIEA au Canada, la CCSN a mené des activités réglementaires avec les titulaires de permis, élaboré de nouvelles approches et méthodes en matière de garanties, tenu le système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires de l'État et présenté des rapports comptables à l'AIEA.

- Dans le cadre du Programme canadien d'appui aux garanties, qu'elle gère, la CCSN a prêté assistance à l'AIEA.

- La CCSN a participé lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire, qui s'est tenue aux Nations Unies à New York; elle a également pris la tête des délégations canadiennes participant à diverses réunions multilatérales sur d'autres aspects de la non-prolifération nucléaire.

- En 2000-2001, la CCSN a mené des activités de sensibilisation de l'industrie et du gouvernement en ce qui a trait aux permis applicables aux substances, à l'équipement et aux renseignements nucléaires contrôlés.

Partie IV: Sources d'information

Pour obtenir des renseignements, des publications, etc., communiquez avec la :

Division des communications
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C. P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1-800-668-5284 (au Canada) ou 613- 995-5894
Fax : 613- 995-5086

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site web de la CCSN à :
www.suretenucleaire.gc.ca
ou communiquez avec la CCSN par courriel à : info@cnsc-ccsn.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités, les résultats stratégiques et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel 2000-2001*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement 1999-2000*

La CCSN applique les lois et règlements suivants, dont le ministre de Ressources naturelles Canada assume devant le Parlement l'entière responsabilité :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch.9

Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28

Partie V : Annexes - Tableaux financiers

Aperçu du rendement financier

Les tableaux récapitulatifs qui suivent présentent une vue d'ensemble du rendement financier de la CCSN en 2000-2001. Les renseignements financiers présentés dans la plupart des tableaux sont regroupés sous trois rubriques :

- « Dépenses prévues » : représentent les crédits de la CCSN au 1er avril 2000 plus tout rajustement prévu du financement:
- « Autorisations totales » : incluent les dépenses prévues et les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement au cours de l'exercice;
- « Dépenses réelles » : représentent les dépenses réelles engagées par la CCSN pendant l'exercice.

En 2000-2001, les dépenses de 51,8 millions $ prévues par la CCSN comprenaient un budget d'exploitation de 51,2 millions $ (y compris les avantages des employés, de 5,3 millions $) et des paiements de transfert (subventions et contributions) de 0,6 million $. Le budget des paiements de transfert comprend une contribution de 0,6 million $ à l'AIEA pour le Programme canadien à l'appui des garanties, ainsi que plusieurs subventions et contributions moins importantes à d'autres organismes internationaux et organismes sans but lucratif.

Outre les dépenses prévues de 51,8 millions $, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 5,7 millions $, ce qui donne une autorisation totale de 57,5 millions $. Le budget supplémentaire comportait les fonds pour l'accroissement de la charge de travail (2 millions $), le report du budget d'exploitation de 1999-2000 (1,5 million $), l'augmentation économique (1,1 million $), l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,7 million $) et les fonds pour la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière (0,4 million $).

En 2000-2001, la CCSN a récupéré 38,4 millions $ en recettes non disponibles, ce qui représente 69 % des dépenses totales de 56 millions $.

Liste des tableaux financiers récapitulatifs

Tableau	Titre
1	Sommaire des crédits approuvés
2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4	Recettes non-disponibles
5	Paiements législatifs
6	Paiements de transfert

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit		**2000-2001**		
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
15	Dépenses de programme	45,9	50,9	49,5
	Subventions et contributions	0,6	0,6	0,5
(S)	Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	5,3	6,0	6,0
	Total CCSN	**51,8**	**57,5**	**56,0**

Tableau financier 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)							
Secteurs d'activité	**ETP**	**Fonctionnement**	**Immobilisations majeures**	**Subventions et contributions votées**	**Total des dépenses brutes**	**Moins: recettes disponibles**	**Total des dépenses nettes**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale							
dépenses prévues	421	46,6	-	-	46,6	-	46,6
(autorisations totales)	-	52,5	-	0,2	52,7	-	52,7
(dépenses réelles)	-	**51,6**	-	**0,1**	**51,7**	-	**51,7**
Non-prolifération nucléaire et garanties							
dépenses prévues	28	4,6	-	0,6	5,2	-	5,2
(autorisations totales)	-	4,4	-	0,4	4,8	-	4,8
(dépenses réelles)	-	**3,9**	-	**0,4**	**4,3**	-	**4,3**
Total							
prévues	449	51,2	-	0,6	51,8	-	51,8
(autorisations totales)	-	56,9	-	0,6	57,5	-	57,5
(dépenses réelles)	-	**55,5**	-	**0,5**	**56,0**	-	**56,0**
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
prévues							38,7
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**38,4**
Coût des services offerts par d'autres ministères							
dépenses prévues							5,0
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**5,4**
Coût net du programme							
dépenses prévues							18,1
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**23,0**
NOTE: Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.							

Tableau financier 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2000-2001		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 1998-99**	**Dépenses réelles 1999-00**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	43,9	48,9	46,6	52,7	**51,7**
Non-prolifération nucléaire et garanties	4,9	4,8	5,2	4,8	**4,3**
Total	**48,8**	**53,7**	**51,8**	**57,5**	**56,0**

Tableau financier 4 - Recettes non-disponibles

Recettes non-disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2000-2001		
Secteurs d'activité	**Recettes réelles 1998-99**	**Recettes réelles 1999-00**	**Recettes prévues**	**Autorisations totales**	**Recettes réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	34,3	39,7	38,7	-	**38,4**
Non-prolifération nucléaire et garanties	-	-	-	-	-
Total - Recettes non-disponibles	**34,3**	**39,7**	**38,7**	-	**38,4**

Tableau financier 5 - Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2000-2001		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 1998-99**	**Dépenses réelles 1999-00**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	4,9	5,8	5,0	5,7	**5,7**
Non-prolifération nucléaire et garanties	0,5	0,6	0,3	0,3	**0,3**
Total - Paiements législatifs	**5,4**	**6,4**	**5,3**	**6,0**	**6,0**

Tableau financier 6 - Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2000-2001		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses réelles 1999-00	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	-	-	-	-
Non-prolifération et garanties	-	-	-	-	-
Total - Subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	0,1	-	0,2	0,1
Non-prolifération et garanties	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4
Total - Contributions	**0,6**	0,7	**0,6**	0,6	**0,5**
Total - Paiements de transfert	**0,6**	**0,7**	**0,6**	**0,6**	**0,5**

NOTE: Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Le total des subventions et des conributions est inférieur à 100,000 $ au cours de tous les exercices, sauf pour les contributions au Programme d'aide à la main-d'oeuvre et pour l'acquisition des biens et services nécessaires à l'exécution du Programme canadien à l'appui des garanties pour l'AIEA. En 2000-2001, la CCSN a fourni des subventions totalisant 13 125 $.